

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Gérald MANCE représentée par M. Philippe JOURNIAC, Mme Marjorie PREVOT représentée par Mme Séverine STAB

Absente : Mme Carole SEREND

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 28

N° délibération : 2026-04-10

Date de la convocation : 14-04-2026

Date d'affichage de la convocation : 14-04-2026

Acte rendu exécutoire : 30-04-2026

VOTE DU BUDGET PLURIANNUEL ET DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR 2026

Rapporteur : Denis DEFER

Exposé des motifs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n° 2026-03-04 du 11 mars 2026, actant la tenue du débat d'orientations budgétaires

Vu les dispositions de l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales : *Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. La situation des autorisations d'engagement et de programme, ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.*

Vu les modifications apportées aux montants des marchés concernés,

Il a été mis à jour le plan pluriannuel d'investissement sous forme d'autorisation de programme comme indiqué ci-dessous :

Millésime	N° program me	PROGRAMME OU OPERATION	Dépenses		
			Cédits votés à l'ouverture de l'AP en 2025	MAJ 2026 credits AP	ECART
2025	1	RENATURATION ET DESIMPERMABILISATION DES RUES RAVEL CHOPIN	911 774 €	951 288 €	39 514,07 €
2025	2	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE JAURES SARRAIL	1 273 990 €	1 273 990 €	0,00 €
2025	3	VOIRIE ECO QUARTIER PHASE 4	431 600 €	463 644 €	32 044,12 €
2025	4	SUBVENTION EQUIPEMENT SDEA	313 833 €	265 099 €	-48 734,16 €
TOTAL AP			2 931 198 €	2 954 021,71 €	22 824,03 €

Ainsi que le budget primitif pour le budget principal de la ville, équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2026 :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	DESCRIPTION	CREDITS 2026	CHAPITRE	DESCRIPTION	CREDITS 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 888 604,00 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	118 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	486 980,80 €	70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES	247 200,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	90 000,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	482 098,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 500,00 €	731	FISCALITE LOCALE	2 816 974,00 €
68	PROVISIONS	2 500,00 €	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 961 613,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 185 000,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	266 365,00 €
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00 €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	183 334,80 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	170 000,00 €			
RAR DEPENSES		0,00 €	RAR RECETTES		0,00 €
TOTAL		6 075 584,80 €	TOTAL		6 075 584,80 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	DESCRIPTION	CREDITS 2026	CHAPITRE	DESCRIPTION	CREDITS 2026
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00 €	10	DOTATIONS-FOND DIVERS ET RESERVES	268 879,00 €
1641	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	515 000,00 €	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00 €
			1641	EMPRUNT	600 000,00 €
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	176 363,31 €	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 190 541,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	263 500,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 000,00 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 418 263,42 €	024	PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION	208 000,00 €
23	IMMOBILISATION EN COURS	406 043,99 €	040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00 €
TOTAL		2 780 670,72 €	TOTAL		2 688 920,00 €
D001	RESULTAT 2025	0,00 €	R001	RESULTAT 2025	65 116,85 €
041	AVANCES TRAVAUX	35 100,00 €	041	AVANCES TAVAUX	35 100,00 €
RAR DEPENSES		154 835,13 €	RAR RECETTES		181 469,00 €
TOTAL		2 970 605,85 €	TOTAL		2 970 605,85 €

Il est proposé, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, et au règlement budgétaire et financier de la ville, d'autoriser le virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des crédits en dépenses pour les 2 sections de fonctionnement et d'investissement

La maquette budgétaire est annexée afin de vous exposer de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget. La section d'investissement est soumise au vote par chapitre-nature.

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 13 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement sous forme d'autorisation de programme tel que présenté ci-dessus
- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 par chapitre tel que présenté ci-dessus et détaillé dans le document annexé maquette budgétaire
- **D'AUTORISER** le virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des crédits en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Pour : 21
Contre : 5
Vincent VOILLEQUIN – Séverine STAB – Cyril CORNU – Julien SALLIC – Marjorie PREVOT
Absentions : 2
Didier FREVILLE – Alexandra PEUCH



Le Maire,

Pascal LANDREAT